

États financiers trimestriels consolidés de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Le 30 juin 2006

(non vérifiés)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Bilan consolidé
Au 30 juin 2006
(non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	<u>30 juin 2006</u>	<u>31 mars 2006</u>	<u>30 juin 2005</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	93 857 \$	89 781 \$	68 862 \$
Montants exigibles au titre des opérations en cours	658	255	236
Locaux et matériel	8	6	4
Autres actifs	4	6	2
TOTAL DE L'ACTIF	94 527	90 048	69 104
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 2)	885	775	329
Montant payables au titre des opérations en cours	1 726	703	367
Créditeurs et charges à payer	36	38	16
TOTAL DU PASSIF	2 647	1 516	712
ACTIF NET	91 880 \$	88 532 \$	68 392 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :			
Capital-actions (note 4)	-	-	-
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	17 613	20 092	10 148
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada (note 5)	74 267	68 440	58 244
ACTIF NET	91 880 \$	88 532 \$	68 392 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé des résultats
et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation
Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le	
	<u>30 juin 2006</u>	<u>30 juin 2005</u>
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 6)	(2 461) \$	2 205 \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	9	5
Frais généraux	7	4
Honoraires de services professionnels et services-conseils	2	1
	18	10
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(2 479)	2 195
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	20 092	7 953
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	17 613 \$	10 148 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net
Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le	
	<u>30 juin 2006</u>	<u>30 juin 2005</u>
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	88 532 \$	58 580 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	10 240	10 647
Transferts au Régime de pensions du Canada	(4 413)	(3 030)
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	(2 479)	2 195
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	3 348	9 812
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	91 880 \$	68 392 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé du portefeuille
Au 30 juin 2006
(non vérifié)

Les placements de l'Office sont groupés par catégorie d'actif en fonction de l'objectif des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur		
	30 juin 2006	31 mars 2006	30 juin 2005
ACTIONS (note 2)			
Canada			
Placements sur les marchés publics	16 822 \$	20 003 \$	22 077 \$
Placements sur les marchés privés	682	628	541
	17 504	20 631	22 618
Étranger			
Placements sur les marchés publics	30 867	27 743	13 641
Placements sur les marchés privés	4 225	3 822	2 560
	35 092	31 565	16 201
TOTAL DES ACTIONS¹	52 596	52 196	38 819
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
Obligations (note 2c)	18 285	17 288	11 110
Titres du marché monétaire	12 304	10 356	14 899
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE²	30 589	27 644	26 009
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2d)			
Placements immobiliers sur les marchés publics	1 657	1 178	976
Placements immobiliers sur les marchés privés	3 797	3 676	1 687
Obligations indexées sur l'inflation	3 692	3 837	422
Placements en infrastructure sur les marchés privés	778	350	309
TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL³	9 924	9 041	3 394
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Intérêts courus	359	513	211
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2a)	266	259	335
Dividendes à recevoir	123	128	94
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS⁴	748	900	640
TOTAL DES PLACEMENTS	93 857 \$	89 781 \$	68 862 \$
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Dette sur les biens immobiliers (note 2d)	(545)	(664)	(239)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(340)	(111)	(90)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS⁵	(885)	(775)	(329)
PLACEMENTS NETS	92 972 \$	89 006 \$	68 533 \$

Le coût des placements s'établit comme suit :

¹Actions : 30 juin 2006 – 48 275 \$; 31 mars 2006 – 43 994 \$; 30 juin 2005 – 33 626 \$

²Placements à revenu fixe de valeur nominale : 30 juin 2006 – 31 578 \$; 31 mars 2006 – 28 199 \$; 30 juin 2005 – 25 820 \$

³Placements à rendement réel : 30 juin 2006 – 9 556 \$; 31 mars 2006 – 8 635 \$; 30 juin 2005 – 3 330 \$

⁴Sommes à recevoir sur les placements : 30 juin 2006 – 484 \$; 31 mars 2006 – 641 \$; 30 juin 2005 – 306 \$

⁵Passif liés aux placements : 30 juin 2006 – 557 \$; 31 mars 2006 – 666 \$; 30 juin 2005 – 233 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé du portefeuille
Au 30 juin 2006
(non vérifié)

Les placements directs de l'Office, les dérivés et titres du marché monétaire s'y rapportant et les sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements sont groupés par catégorie d'actif en fonction de l'objectif des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2006		31 mars 2006		30 juin 2005	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹						
Canada	26 647 \$	28,7 %	29 138 \$	32,8 %	28 999 \$	42,3 %
Étranger	35 952	38,7	32 568	36,6	22 181	32,4
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Obligations ²	18 610	20,0	17 752	19,9	11 303	16,5
Titres du marché monétaire ³	2 211	2,3	1 049	1,2	2 616	3,8
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL						
Immobilier ^{1,4}	4 912	5,3	4 190	4,7	2 424	3,5
Obligations indexées sur l'inflation ^{1,2}	3 859	4,2	3 959	4,4	701	1,0
Infrastructure ¹	781	0,8	350	0,4	309	0,5
PLACEMENTS NETS	92 972 \$	100 %	89 006 \$	100 %	68 533 \$	100 %

¹ Comprend des contrats dérivés et les passifs et les titres du marché monétaire correspondants.

² Comprend les intérêts courus à recevoir.

³ Comprend les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir.

⁴ Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2d.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office au 30 juin 2006. Ils ne comprennent pas certains actifs détenus par le RPC mais qui finiront par être transférés à l'Office d'ici avril 2007. Les actifs détenus par le RPC qui ne sont pas encore transférés à l'Office consistent en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables de 6,7 milliards de dollars à la juste valeur de marché, dont il est question à la note 2. Ces états financiers consolidés ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états suivent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que les états financiers consolidés du 31 mars 2006. Les présents états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels; il faut donc les lire conjointement avec les états financiers consolidés annuels du 31 mars 2006. Les états financiers intermédiaires comportent tous les redressements et tous les renseignements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à une présentation fidèle des résultats de la période intermédiaire considérée.

Ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office, de ses filiales en propriété exclusive, des entités à détenteurs de droits variables dont l'Office est le principal bénéficiaire ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de la période courante.

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Lorsque les cours ne sont pas fiables, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leur cours puissent servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- (ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes de ces placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf preuve de variation importante de leur valeur.
- (iii) La juste valeur des obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- (iv) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.
- (v) Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers sur les marchés publics.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

- (vi) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf preuve de variation importante de leur valeur.
- (vii) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- (viii) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.

2. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour établir ces politiques, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office et qui lui sont actuellement transférés comme l'indique le paragraphe suivant.

Le *Régime de pensions du Canada*, la Loi et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs, qui totalisent 6,7 milliards de dollars à la juste valeur de marché au 30 juin 2006, consistent en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables, qui doit être transféré à l'Office en 36 versements sur une période qui a commencé le 1^{er} mai 2004 et se terminera le 1^{er} avril 2007 (voir la note 2c).

a) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'office a recours aux types suivants d'instruments dérivés, qui sont décrits ci-dessous:

Swaps sur actions et sur obligations indexées sur l'inflation

Les swaps sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, qui prévoient l'échange de rendements financiers entre deux parties selon des modalités prédéterminées fondées sur des montants nominaux. Les swaps servent à améliorer le rendement réel et à ajuster l'exposition à certaines actions et à certaines obligations indexées sur l'inflation sans acheter ou vendre directement l'actif sous-jacent.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

Contrats à terme standardisés sur actions, taux d'intérêt et obligations nominales

Ces contrats standardisés, négociés en bourse, prévoient l'achat ou la vente d'une quantité précise d'actions, d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt ou d'obligations nominales à un prix déterminé à l'avenir. Les contrats à terme standardisés servent à ajuster l'exposition à des actions, instruments financiers sensibles à l'inflation et obligations nominales précis sans acheter ou vendre directement l'actif sous-jacent.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux parties et portant sur l'échange, à une date prédéterminée, d'une quantité donnée d'une monnaie contre une quantité donnée d'une autre monnaie.

Les contrats de change à terme servent à gérer l'exposition aux devises étrangères.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux de trésorerie et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2006		31 mars 2006		30 juin 2005	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	9 544	\$ (59)	8 874	\$ 169	6 364	\$ 266
Contrats à terme standardisés sur actions	1 096	(1)	1 047	(2)	6 038	(36)
Contrats de change à terme	12 561	(13)	6 184	(14)	2 402	11
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	-	-	126	(5)	274	4
Contrats à terme standardisés sur obligations	807	(2)	-	-	-	-
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	2 949	1	-	-	-	-
Total	26 957	\$ (74)	16 231	\$ 148	15 078	\$ 245

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

b) *Placements en actions de sociétés fermées*

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant la période de trois mois terminée le 30 juin 2006, des frais de gestion totalisant 26,0 millions de dollars (20,4 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2005) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût des placements. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par trimestre, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés dans le revenu de placement, à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir la note 6).

c) *Obligations*

Le transfert à l'Office du portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables du RPC a commencé le 1^{er} mai 2004. Des obligations totalisant 2,1 milliards de dollars, selon la juste valeur de marché au moment du transfert, ont été transférés au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2006.

Les obligations non négociables émises par les provinces et les territoires et acquises par le RPC avant 1998 étaient assorties d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de les renouveler, à leur gré, pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

À compter de juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'acquérir des obligations de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des obligations non négociables émises par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office. La durée maximale de ces titres est de 30 ans, renouvellements compris. L'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces titres de créance de remplacement sont assortis d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Ces obligations de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Les ententes conclues entre l'Office et les provinces ou territoires en cause sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

Les échéances des obligations détenues par l'Office, compte non tenu des options éventuelles de renouvellement, s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéance				Total
	D'ici un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations du gouvernement du Canada	1 018 \$	863 \$	10 \$	- \$	1 891 \$
Obligations des provinces et des territoires	1 252	5 989	1 982	7 171	16 394
Total	2 270 \$	6 852 \$	1 992 \$	7 171 \$	18 285 \$

d) *Placements à rendement réel*

L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés.

Les placements immobiliers sur les marchés privés sont détenus par une filiale en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2006, la quote-part de la filiale dans ces placements comprend 3 797 millions de dollars d'actifs (3 676 millions de dollars au 31 mars 2006; 1 687 millions de dollars au 30 juin 2005) et 545 millions de dollars de passifs liés à des emprunts hypothécaires (664 millions de dollars au 31 mars 2006; 239 millions de dollars au 30 juin 2005) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 7,17 % et une échéance de deux à 21 ans.

Les placements immobiliers sur les marchés privés comprennent des investissements dans des coentreprises. Au 30 juin 2006, la quote-part de la juste valeur de l'actif et du passif des coentreprises revenant à l'Office s'élevait respectivement à 3 445 millions de dollars (3 312 millions de dollars au 31 mars 2006; 1 527 millions de dollars au 30 juin 2005) et à 545 millions de dollars (664 millions de dollars au 31 mars 2006; 239 millions de dollars au 30 juin 2005). La quote-part des produits et des charges des coentreprises pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2006, qui est incluse dans le revenu de placement (voir la note 6), totalise respectivement 113 millions de dollars (22 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2005) et 73 millions de dollars (13 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2005).

L'Office investit dans de l'infrastructure soit directement soit en faisant appel à des arrangements de sociétés en commandite. Ces placements correspondent à des participations dans des entités investissant dans des biens d'infrastructure. Les frais de gestion des placements en infrastructure dans des sociétés en commandite sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées (voir la note 2b). Pendant la période de trois mois terminée le 30 juin 2006, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite se sont élevés à 0,8 million de dollars (néant pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2005).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

Les échéances des obligations indexées sur l'inflation détenues par l'Office s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Échéances				Total
	1 an ou moins	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations indexées sur l'inflation	- \$	331 \$	548 \$	2 813 \$	3 692 \$

e) *Prêt de titres*

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 juin 2006, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1 421 millions de dollars (1 847 millions de dollars au 31 mars 2006; 1 117 millions de dollars au 30 juin 2005). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 1 495 millions de dollars (1 942 millions de dollars au 31 mars 2006; 1 175 millions de dollars au 30 juin 2005).

3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2006; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2005) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 juin 2006, le total des montants tirés sur les facilités de crédit est nul (néant au 31 mars 2006; néant au 30 juin 2005).

4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord dont il est question à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance et de celles qui ont été rachetées, et des intérêts créditeurs que rapporte ce portefeuille.

L'Office a la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des prestations et des dépenses du RPC.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)

Pendant la période de trois mois terminée le 30 juin 2006, un total de 10,2 milliards de dollars ont été transférés à l'Office, soit 2,1 milliards de dollars d'obligations, selon la juste valeur de marché au moment du transfert, et 8,1 milliards de dollars en espèces. Au cours de cette même période, un total de 4,4 milliards de dollars a été reversé au RPC pour répondre à ses besoins en liquidités.

Les transferts cumulatifs s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2006	31 mars 2006	30 juin 2005
Transferts cumulatifs du RPC	102 035 \$	91 795 \$	67 943 \$
Transferts cumulatifs au RPC	(27 768)	(23 355)	(9 699)
Transferts cumulatifs nets du RPC	74 267 \$	68 440 \$	58 244 \$

6. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS

Le revenu (la perte) de placement est présenté(e) net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 2b et 2d des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 juin	
	2006	2005
Actions	(2 446) \$	1 740 \$
Moins : Frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	(6)	(7)
	(2 452)	1 733
Placements à revenu fixe de valeur nominale	(96)	430
Placements à rendement réel	88	43
Moins : Frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés	(1)	(1)
	87	42
Revenu (perte) de placement, net des frais de gestion externe ¹	(2 461) \$	2 205 \$

¹Comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin du trimestre, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs, ainsi que le revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers effectués sur les marchés privés, net des intérêts débiteurs, du revenu sur les prêts de titres et des gains et pertes de change.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

**Pour les trois mois terminés le 30 juin 2006
(états non vérifiés)**

7. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2006, ces engagements en cours totalisent 8,9 milliards de dollars (8,3 milliards de dollars au 31 mars 2006; 6,2 milliards de dollars au 30 juin 2005).

Au 30 juin 2006, l'Office a pris des engagements de 25,6 millions de dollars (26,0 millions de dollars au 31 mars 2006; 19,7 millions de dollars au 30 juin 2005) au titre de baux sur les huit prochaines années.

8. GARANTIES ET INDEMNITÉS

L'Office fournit des indemnités à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.